

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Compte-rendu de la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** du 23 Mars 2017

Le vingt-trois Mars deux mil dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe ROYER, Maire.

Date de convocation : 09 Mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Excusés : 2

Présents : MM. NAEL Marie-Paule, DENOUAL Jean-Yves, TUAL Ambroise, STEVANT Béatrice, BURBAN Samuel, LE BRETON Eugène, BOUREUX Adeline, LE CLAIRE Michel, HOUDART Aurélie, HERVIEUX Patrick, OGER Stéphane, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : MM. AMAND Carole (pouvoir à Mme NAEL Marie-Paule), MORGANT Laurence (pouvoir à Mme HERVIEUX Patrick), METAYER Franck (pouvoir à M. LE BRETON Eugène),

Excusées : Mme ASSELIN Caroline, PREVERT Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance : Mme BOUREUX Adeline

Remarque : Mr ROYER Christophe (Maire) quitte la salle au moment du vote

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, la présidence de l'Assemblée est assurée par Madame Marie-Paule NAEL, 1^{ère} Adjointe, qui soumet le compte administratif 2016 au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNE				
<i>Section</i>	<i>Sens</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Reste à réaliser</i>
Fonctionnement	Dépenses	1 221 540,87	966 281,21	0,00
	Recettes	1 221 540,87	1 146 801,82	0,00
	Résultat de l'exercice		180 520,61	
	Résultat reporté		37 150,29	
	Résultat cumulé à affecter		217 670,90	
Investissement	Dépenses	782 978,86	508 994,60	223 096,19
	Recettes	782 978,86	402 450,47	268 318,81
	Résultat de l'exercice		- 106 544,13	45 222,62
	Résultat reporté		- 29 004,08	
	Résultat cumulé		- 135 548,21	

BUDGET ASSAINISSEMENT				
<i>Section</i>	<i>Sens</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Reste à réaliser</i>
Fonctionnement	Dépenses	194 511,48	136 667,91	
	Recettes	194 511,48	89 581,28	
	Résultat de l'exercice		- 47 086,63	
	Résultat reporté		- 46 880,19	
	Résultat cumulé		- 93 966,82	

Investissement	Dépenses	200 904,02	59 372,86	140 910,71
	Recettes	200 904,02	80 114,00	0,00
	Résultat de l'exercice		20 741,14	- 140 910,71
	Résultat reporté		120 790,02	
	Résultat cumulé		141 531,16	

COMPTE DE GESTION 2016 : **(budgets COMMUNE et ASSAINISSEMENT)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de titres ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : budget Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation comptable du résultat de fonctionnement du compte administratif du budget principal de la Commune.

La situation peut se résumer ainsi :

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat budgétaire de l'exercice	180 520,61	Excédent
Résultat antérieur reporté	37 150,29	Excédent
Capacité d'autofinancement	217 670,90	Excédent

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement	- 106 544,13	Déficit
Résultat antérieur reporté	- 29 004,08	Déficit
Résultat d'investissement cumulé	- 135 548,21	Déficit
Résultat d'investissement restant à réaliser	45 222,62	Déficit
Besoin de financement	90 325,59	

En conséquence, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat :

Au financement de l'investissement	90 325,59
En report à nouveau en fonctionnement	127 345,31

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 selon la proposition formulée par Monsieur le Maire, soit :

- **au financement de l'investissement :** **90 325,59**
- **en report à nouveau en fonctionnement :** **127 345,31**

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : **budget annexe Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation comptable du résultat de fonctionnement du compte administratif du budget principal de la Commune.

La situation peut se résumer ainsi :

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat budgétaire de l'exercice	- 47 086,63	Déficit
Résultat antérieur reporté	- 46 880,19	Déficit
Capacité d'autofinancement	- 93 966,82	Déficit

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement	20 741,14	Excédent
Résultat antérieur reporté	120 790,02	Excédent
Résultat d'investissement cumulé	141 531,16	Excédent
Résultat d'investissement restant à réaliser	- 140 910,71	Déficit
Besoin de financement	- 620,45	Excédent

En conséquence, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat :

Au financement de l'investissement	0,00
En report à nouveau en fonctionnement	- 93 966,82

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 selon la proposition formulée par Monsieur le Maire, soit :

- **au financement de l'investissement :** **0,00**
- **en report à nouveau en fonctionnement :** **- 93 966,82**

BUDGET PRIMITIF 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2017 proposé par Monsieur le Maire, qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	
<i>Section</i>	<i>Montant</i>
Fonctionnement	1 173 710,29
Investissement	741 478,86

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
<i>Section</i>	<i>Montant</i>
Fonctionnement	238 780,82
Investissement	221 645,16

VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les taux d'imposition votés l'an dernier.

Ils s'établissent comme suit :

- **taxe d'habitation :** 12,84 %
- **foncier bâti :** 16,20 %
- **foncier non bâti :** 62,00 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2017

Après avoir pris connaissance du tableau récapitulatif des subventions accordées en 2015 et des demandes reçues en 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2017 :

ASSOCIATIONS	MONTANT	IMPUTATION
APEL ST JACUT LES PINS		
. Sorties scolaires & Projet pédagogique	3 000.00 €	6574 (acompte = moitié de l'année N-1)
. Animation de Noël	900.00 €	
. Classe de neige (délibération du 25/02/16)	2 160.00 €	
TOTAL	6 060.00 €	
OGEC – ST JACUT (garderie)	2 295,40 €	6574
Espoir football - ST JACUT	2 600.00 €	6574
St-Jacut Espoir Basket – ST JACUT	915.00 €	6574
Les Relayeurs de St-Jacut – ST JACUT	600.00 €	6574
Donneurs de sang- ST JACUT	100.00 €	6574
Club de l'Amitié - ST JACUT	200.00 €	6574
Club Cyclos - ST JACUT	450.00 €	6574
FNACA ST JACUT LES PINS	200.00 €	6574
Société de Chasse - ST JACUT	360.00 €	6574
Les Débrouill'arts – ST JACUT	2 500.00 €	6574
Eau Grées des Moulins - ST JACUT	350.00 €	6574
Tous en Forme (Gym) - ST JACUT	200.00 €	6574
MOTO CLUB de ST JACUT	400.00 €	6574
ART MANIE – ST JACUT	50.00 €	6574
ARC-EN-CIEL ENCHANTE – ST JACUT	200.00 €	6574
AU CŒUR DES PINS	1 000.00 €	6574
TOTAL ASSOCIATIONS DE ST-JACUT	17 480.40 €	
ASSOCIATIONS	MONTANT	IMPUTATION
Fédé du Pays de Vilaine – REDON : CIAS (5,65 €/hab.)	10 396,00 €	6574
TOTAL ANIMATION	10 396.00 €	
Association PAS A PAS - RUFFIAC	80.00 €	6574
S.E.M. AGRI – QUESTEMBERG (GVA)	75.00 €	6574
Resto du cœur 35 - RENNES	90.00 €	6574
EMSS (CG 56) – VANNES (0,15 €/hab.)	276.00 €	6574
Fondation du Patrimoine - RENNES	120.00 €	6574
Fonds Solidarité Logement (FSL) - VANNES (0,10 €/hab.)	184.00 €	65733
FNATH (mutilés du travail) - ALLAIRE	50.00 €	6574
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES	875.00 €	
SOUS-TOTAL	28 751.40 €	
CCAS ST JACUT LES PINS	1 500.00 €	657362
COSPC du canton d'ALLAIRE	147.20 €	6574
TOTAL	30 398.60 €	

VOIRIE COMMUNALE : programme 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ETABLIT le programme annuel des travaux de voirie 2017 de la façon suivante :
 - renouvellement d'enduit superficiel y compris reprofilage manuel et balayage
 - entretien des chaussées au PATA
 - curage des fossés et dérasement des accotements
 - empierrement des chemins
 - amélioration de l'écoulement des eaux pluviales
- AFFECTE une enveloppe financière de 60 000 € pour ce programme
- ADOPTE le plan de financement présenté
- SOLLICITE le concours financier du Conseil Départemental du Morbihan pour cette opération

SECURISATION DU BOURG : réalisation d'un levé topographique & d'une inspection/diagnostic des réseaux

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 02/02/2017, le Conseil Municipal a retenu le cabinet LEGAVRE pour la réalisation d'une étude en vue d'améliorer la sécurité de l'agglomération en matière de circulation des véhicules (réduction de la vitesse notamment).

Il donne connaissance du compte-rendu de la réunion du 8 Mars 2017 avec le bureau d'études et indique qu'il convient de prévoir les prestations suivantes dans le cadre de cette opération :

- *Réalisation d'un levé topographique sur le périmètre d'études*
- *Réalisation d'une inspection et d'un diagnostic des réseaux (eaux usées et eaux pluviales) sur le périmètre d'études*

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réaliser un levé topographique sur le périmètre d'études
- RETIENT le devis de BTGE d'ALLAIRE pour un montant de 6 146,00 € HT
- IMPUTE la dépense correspondante au titre de l'opération N° 69 – compte 2315 du budget communal – pour le levé topographique
- DECIDE de réaliser une inspection et un diagnostic des réseaux (eaux usées & eaux pluviales) sur le périmètre d'études
- INSCRIT la dépense correspondante au compte 2315 du budget annexe d'assainissement collectif pour l'inspection et le diagnostic des réseaux
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet, notamment pour retenir les prestataires mieux-disants

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : projet d'extension du réseau de collecte des eaux usées

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dans la rue des Moulins (partie Nord) et la rue des Genêts (partie Ouest), secteurs actuellement non desservis mais situés dans le périmètre de zonage d'assainissement collectif. Cette extension permettrait de raccorder une dizaine d'habitations supplémentaires au réseau collectif.

Il propose de lancer une consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre spécialisés et demande à l'Assemblée de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de prévoir des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dans la rue des Moulins (partie Nord) et la rue des Genêts (partie Ouest)

- DECIDE de lancer une consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre spécialisés en matière de réseaux d'assainissement collectif
- INSCRIT la dépense correspondante au compte 2315 du budget annexe d'assainissement collectif
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet, notamment pour retenir le maître d'œuvre

MAIRIE : chauffage de la salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir des travaux de modification du système de chauffage de la salle du Conseil Municipal. En effet, le dispositif actuel (plancher chauffant) s'avère inadapté et très énergivore.

Il indique que les travaux seraient réalisés en régie par les services techniques communaux et demande à l'Assemblée de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réaliser des travaux de modification du système de chauffage de la salle du Conseil Municipal et précise que ceux-ci seront réalisés en régie par les services techniques communaux
- INSCRIT la dépense correspondante au compte 2315 – opération N° 50 du budget communal
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet

RESIDENCE ST-LAURENT : ravalement des façades

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir des travaux de ravalement des façades de la Résidence St-Laurent, bâtiment communal comprenant 6 appartements affectés à la location.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réaliser des travaux de ravalement des façades de la Résidence St-Laurent
- INSCRIT la dépense correspondante au compte 2315 – opération N° 50 du budget communal
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet

ACHAT D'UN LOGICIEL / MAIRIE :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir l'achat d'un logiciel pour le secrétariat de la Mairie (population, état civil) et donne connaissance du devis de BERGER-LEVRAULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de procéder à l'acquisition d'un logiciel pour les services de la Mairie (population, état civil)
- RETIENT le devis de BERGER-LEVRAULT pour un montant de 1 635,00 € HT
- IMPUTE la dépense correspondante au titre de l'opération N° 99 – compte 2051
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 08 Avril 2014, le Conseil Municipal avait statué sur les indemnités de fonction attribuées au Maire et aux Adjoints : attribution du montant maximal prévu par les textes, soit 43 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale pour le Maire et 16,5 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale pour les Adjoints.

Il indique que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

-du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le **décret N° 2016-670 du 25 Mai 2016** portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, publié au Journal Officiel de la République Française du 26 Mai 2016

-du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le **décret N° 2017-85 du 26 Janvier 2017** portant modification du décret N° 82-1105 du 23 Décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret N° 85-1148 du 24 Octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, publié au Journal Officiel de la République Française du 27 Janvier 2017

Il propose à l'Assemblée de se prononcer quant à la revalorisation des indemnités de fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de revaloriser les indemnités de fonction comme suit :
- Indemnité du Maire : indemnité maximale prévue par les textes soit : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- Indemnité des Adjoints : indemnité maximale prévue par les textes soit : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- PRECISE que la revalorisation de ces indemnités prend effet au 1^{er} Février 2017

QUESTIONS DIVERSES

Elections présidentielles : mise à jour du tableau des permanences

PROCHAINE REUNION: